

CESSION DE TERRAIN AU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE : Construction d'un
réservoir d'eau potable.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité pour le district de l'Agglomération Nancéienne d'acquérir les terrains qui permettront la construction du réservoir d'eau potable d'une capacité totale de 2000 m³, dont la 1ère phase sera de 1000 m³

Il s'agit de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 1730 m², appartenant à la Commune, et cadastrées section A N° 553 et 554, lieudit "Le Chauffour", rue Branly.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide la vente au franc symbolique, au profit du district de l'Agglomération Nancéienne, de deux parcelles de terrain cadastrées section A N° 553 et 554, lieudit "Le Chauffour", d'une contenance totale de 1730 M².

- autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant Maîtres MARTIN et VALDENNAIRE, Notaires du D.A.N., et Maître CONREUR seront à la charge du District.

